

Questions orales

M. Symes: Monsieur l'Orateur, cette augmentation de prix a été portée à l'attention du ministre en novembre dernier. A cette époque, il a dit qu'il ferait enquête. Nous avons de nouveau soulevé la question en janvier, et tout ce que le ministre peut nous garantir, c'est qu'il fait enquête. Pendant ce temps-là, les prix augmentent. En deux ans, le prix de gros des 2 x 4 a augmenté de 70 p. 100, et pas plus tard que la semaine dernière, on a annoncé une nouvelle hausse de 10 p. 100 s'appliquant aux 2 x 4 et aux feuilles de contreplaqué.

● (1420)

Comme le ministre a déclaré à l'Association des consommateurs du Canada hier qu'il compte bien que les compagnies dont les bénéficiaires se sont accrus feront preuve de modération dans leurs prix, sinon il devra intervenir, convoquerait-il maintenant les chefs de l'industrie du bois de construction et leur ordonnerait-il de réduire le prix des sciages canadiens?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas que le député, ou qui que ce soit d'autre, m'ait signalé cette situation avant Noël, mais on l'a fait la semaine dernière.

Je n'ai jamais promis de faire enquête sur la situation parce que je n'ai pas, en vertu de la loi sur les enquêtes, les pouvoirs qu'elle donne au directeur des enquêtes; il peut perquisitionner et saisir certains effets, pas moi. Il assumera ses responsabilités après quoi il me présentera un rapport qui sera rendu public.

M. Symes: Pour rafraîchir la mémoire du ministre, je lui rappelle que mon ami le député de Winnipeg-Nord l'a questionné à ce sujet le 27 novembre et que mon chef a remis le problème sur le tapis au mois de janvier. La loi n'accorde peut-être pas au ministre les pouvoirs nécessaires pour intervenir mais il peut certainement convoquer les chefs d'entreprises de ce secteur et essayer de les convaincre si le gouvernement hésite à présenter un projet de loi à ce sujet.

J'aimerais également lui parler d'un autre aspect du problème. Je suis certain qu'il peut déclencher une enquête à ce sujet dans le but de prendre les mesures qui s'imposent. Sauf erreur, depuis la conversion au système métrique, le contre-plaqué à un seizième de pouce d'épaisseur de moins qu'auparavant; autrement dit, une feuille ordinaire de contre-plaqué contient 10 p. 100 de bois en moins. Lorsque nous avons adopté le projet de loi sur la conversion au système métrique, on nous a promis de veiller à ce que ce changement ne soit pas une occasion d'extorquer les consommateurs. C'est pourtant ce qui arrive. Le ministre est-il disposé à ordonner une enquête à ce sujet et à en discuter avec les chefs d'entreprises?

M. Allmand: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons déjà une équipe sur place qui aide les consommateurs à s'adapter au système métrique.

Des voix: Oh!

M. Allmand: Nous avons déjà aidé bien des gens, un peu partout au Canada, et nous nous renseignerons volontiers à ce sujet. Pour ce qui est des chefs d'entreprises, nous les avons déjà convoqués et nous recommencerons si une telle initiative s'avère nécessaire.

[M. Allmand.]

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LES TROIS SEMAINES DE PRESTATIONS CONTINUERONT À ÊTRE ACCORDÉES AUX PERSONNES ATTEIGNANT 65 ANS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle se rapporte aux trois semaines de prestations d'assurance-chômage payées à toutes personnes qui a atteint l'âge de 65 ans. Le ministre pourrait-il dire si, à la suite des dernières modifications apportées aux règlements de l'assurance-chômage, ce paiement de trois semaines de prestations continuera à être accordé ou s'il sera complètement abandonné?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, selon la nouvelle loi la situation est la même.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il s'informer comment il se fait que nous recevons des appels téléphoniques des fonctionnaires? J'en ai reçu ce matin. On me disait que les trois semaines seraient discontinuées. Le ministre pourrait-il faire une petite enquête pour voir s'il s'agit d'une erreur?

[Traduction]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est le Parlement qui légifère, et non pas les fonctionnaires.

* * *

● (1425)

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE DANS LES RÉGIONS URBAINES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le vendredi 26 janvier dernier, je lui ai posé certaines questions au sujet de l'inefficacité et de la mauvaise gestion qui règnent au bureau de poste de Calgary. Le ministre a accepté d'envoyer des enquêteurs sur les lieux.

Puisque le ministre a reçu une pétition portant 241 signatures et se plaignant de la mauvaise qualité du service postal dans cette ville, le ministre a-t-il ou non constitué cette équipe d'enquêteurs? Le bureau de poste en question n'est ouvert que de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Les hebdomadaires—le *North News* de Calgary, par exemple—sont parfois distribués avec trois semaines de retard. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que font les enquêteurs? Ont-ils effectivement enquêté? La situation ne s'est nullement améliorée.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois que le service postal dans la région de Calgary est aussi bon qu'il peut l'être dans les circonstances actuelles. Le directeur régional est venu à Ottawa pour discuter des moyens d'améliorer le service. Je sais que la région à laquelle le député fait allusion a connu une croissance extraordinaire au cours des derniers mois, mais je peux garantir au député que toutes les mesures voulues ont été prises pour donner à la région de Calgary un meilleur service et que l'amélioration se fera sentir au cours des prochains mois.